

Colombes, le 13 juin 2016

A l'attention de Mme Leïla Leghmara, Adjointe aux Affaires  
scolaires

Copie :

Mme Nicole Goueta, Maire de Colombes

Mr le DASEN

Mr le Préfet des Hauts de Seine

Les élus du conseil municipal de Colombes

Madame,

Nous vous remercions pour l'audience que vous nous accordez ce lundi 20 juin.

Afin de vous permettre de préparer cette rencontre, nous vous faisons parvenir nos propositions.

#### **Pénalités des 5 euros**

Les familles n'y comprennent plus rien. La délibération no14 votée en conseil municipal du 2 juillet 2015 n'est pas applicable. Les règles n'arrêtent pas de changer. Vos écrits sont contradictoires.

**Notre demande est donc d'annuler cette pénalité** (par un vote en conseil municipal) et d'y substituer une grille tarifaire simple permettant aux familles de gérer les aléas avec un tarif raisonnable. Nous pouvons citer les exemples de la mairie de Paris qui applique 30% d'augmentation au tarif du quotient pour les présences sans inscription ; Ou encore Puteaux qui prévoit des tarifs différents en fonction des délais de réservation (voir Annexes).

#### **Tarifification**

Les tarifs présentés dans la grille 2016 sont prohibitifs.

D'après nos calculs **une famille de 2 enfants en maternelle et élémentaire** et qui utiliserait les services d'accueil (matin, cantine, soir, mercredi et vendredi) paierait chaque semaine entre 34 et 145 euros en fonction des quotients (soit **entre 1224 et 5220 euros annuels hors coût des accueils pendant les vacances scolaires**).

Plus d'un SMIC par an pour les familles qui ne touchent pas le SMIC et 4320 euros pour les familles au Quotient 8 ! Pensez-vous réellement que cette tarification soit supportable ?

A titre de comparaison, et toujours d'après nos calculs, le périscolaire et la cantine coutent entre 94 euros et 3102 euros annuellement aux familles parisiennes.

A Colombes, la nouvelle grille 2016 voit les tarifs des accueils de semaine bondir avec la mise en œuvre des TAPs payants. L'application uniforme d'une augmentation de 50 cts du tarif des accueils matin/soir, quel que soit le quotient, est particulièrement douloureuse pour les petits quotients. Ceci est sans compter la non-différenciation de tarification des TAPs entre l'élémentaire et la maternelle qui interroge beaucoup les parents!

**Notre demande est le maintien des TAPs gratuits et l'ajustement des tarifs du périscolaire aux possibilités des familles** de façon à permettre un accueil non discriminatoire.

### **Rythmes scolaires et TAPs**

Nous souhaitons un véritable retour d'expérience sur l'organisation et la qualité des TAPs du vendredi après-midi.

D'après les informations collectées au niveau des écoles, les TAPs seraient de plus en plus désaffectés par les enfants (nous souhaiterions, à ce sujet, disposer des dernières statistiques « école par école » lors de notre entretien). Certaines écoles sont tombées à 50% de présence. Ces chiffres parlent par eux-mêmes : les TAPs ne contentent pas les familles qui ont l'impression d'une grande garderie de 13h30 à 18h30 pour les enfants. Ce n'est pas l'unique activité d'une heure trente dans l'après-midi qui permet d'atteindre le niveau pédagogique attendu.

Vous faites face à de grandes difficultés pour recruter et maintenir du personnel ou des associations du fait du manque d'intérêt pour venir travailler 2h30 par semaine. **Une autre organisation avec une répartition dans la semaine par école ou entre les classes d'une même école permettrait d'employer du personnel en moins grand nombre et sur des durées plus longues. Ceci nous semble de nature à professionnaliser les intervenants et à assurer de meilleures prestations.** Les exemples de Gennevilliers ([http://www.ville-genevilliers.fr/fileadmin/portail/MEDIA/education/conseil\\_local\\_educatif/2014/cle\\_27mai2014\\_reforme-rythmes-scolaires.pdf](http://www.ville-genevilliers.fr/fileadmin/portail/MEDIA/education/conseil_local_educatif/2014/cle_27mai2014_reforme-rythmes-scolaires.pdf)) ou de Paris (<http://www.paris.fr/rythmes>) de ce point de vue peuvent être sources d'inspiration. En particulier, l'organisation pour les maternelles pourrait être différente de celle des élémentaires en vue de mieux respecter les rythmes des plus petits (voir exemple Gennevilliers).

### **Système de réservation**

Le système actuellement en place est très coûteux et très rigide pour les familles. En effet, outre le courrier (avec formulaires) adressé aux familles, avant chaque période de congés, les factures envoyées mensuellement par courrier, la nécessité de remplir des formulaires papier de manière répétitive pour les familles n'est pas digne d'une ville du 21<sup>e</sup> siècle.

Par contre, **une dématérialisation de la relation pourrait être proposée aux familles** qui le souhaitent. Ceci permettrait des économies d'impression et de frais postaux, l'automatisation du traitement des demandes, offrirait une plus grande souplesse pour les familles et une meilleure prévision pour vos services.

Enfin **l'obligation d'utiliser l'email pour prévenir d'une annulation ne nous paraît pas très pratique.** Les annulations de dernière minute sont souvent le fait de situations stressantes pour les familles. Un standard téléphonique, un système vocal interactif, une application mobile simple d'utilisation nous paraissent plus efficaces et adaptés aux annulations de réservation.

En vous remerciant pour les retours que vous pourrez faire sur nos propositions,

Recevez, Madame, nos sincères salutations,

Mme Charhazade Benyounes, Présidente de l'association Veil Activ'

Mme Géraldine Rosset, Présidente de l'UPIC

Mme Valérie Ganne, Présidente d'Amstramgram

Mme Emilie Legier, Présidente du mouvement des parents d'élèves de l'école Jean Moulin

Mr Abdelkrim Mesbahi, Président de l'union locale FCPE de Colombes

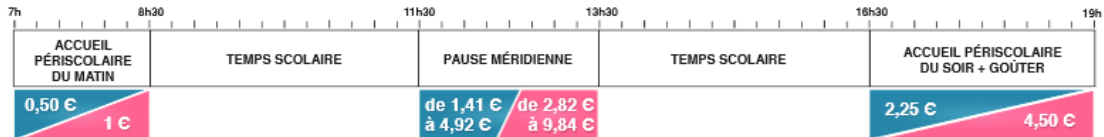
## ANNEXES

Tarification et réservation : exemple de Puteaux

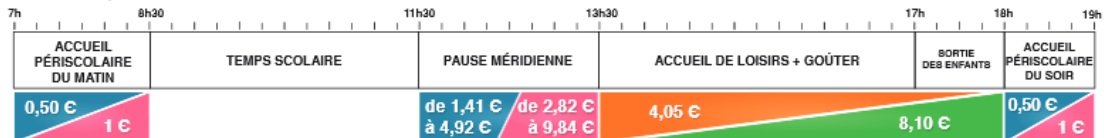


### ÉCOLES MATERNELLES

#### LUNDI, MARDI, JEUDI

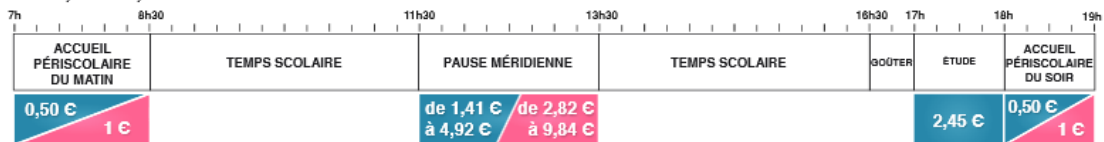


#### MERCREDI, VENDREDI

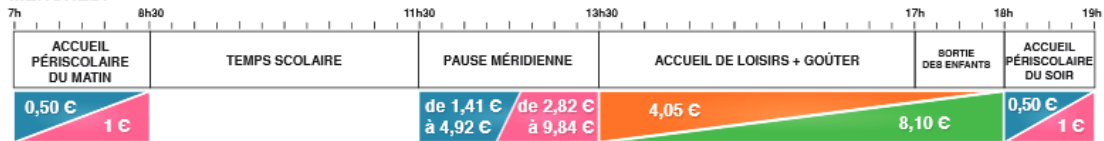


### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

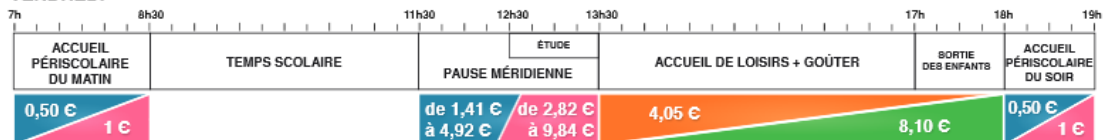
#### LUNDI, MARDI, JEUDI



#### MERCREDI



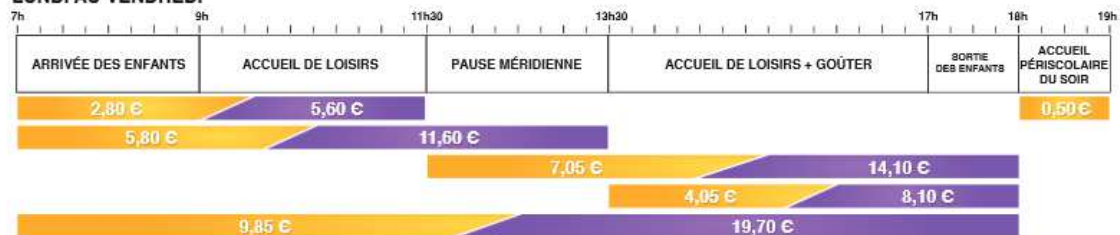
#### VENDREDI



### ACCUEIL DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES



#### LUNDI AU VENDREDI



Tarifs Paris - Gouter Maternelle (tarif mensuel)

Tranche tarifaire - quotient familial	forfait 1 goûter hebdomadaire/mois (sur 10 mois)	forfait 2 goûters hebdomadaire/mois (sur 10 mois)	forfait 3 goûters hebdomadaire/mois (sur 10 mois)	forfait 4 goûters hebdomadaire/mois (sur 10 mois)
Tarif 1 (inférieur à 234 €)	0.54 €	1.08 €	1.62 €	2.16 €
Tarif 2 (inférieur à 384 €)	1.08 €	2.16 €	3.24 €	4.32 €
Tarif 3 (inférieur à 548 €)	2.38 €	4.76 €	7.14 €	9.52 €
Tarif 4 (inférieur à 959 €)	3.34 €	6.68 €	10.02 €	13.36 €
Tarif 5 (inférieur à 1370 €)	4.45 €	8.90 €	13.35 €	17.80 €
Tarif 6 (inférieur à 1900 €)	4.88 €	9.76 €	14.64 €	19.52 €
Tarif 7 (inférieur à 2500 €)	5.43 €	10.86 €	16.29 €	21.72 €
Tarif 8 (inférieur à 3333 €)	5.67 €	11.34 €	17.01 €	22.68 €
Tarif 9 (inférieur à 5000 €)	5.95 €	11.90 €	17.85 €	23.80 €
Tarif 10 (supérieur ou égal à 5000 €)	6.25 €	12.50 €	18.75 €	25 €

Tarifs Paris - Etude surveillée (tarif mensuel)

Tranches tarifaires	Etudes surveillées - Forfait une séance hebdomadaire (sur 10 mois)	Etudes surveillées- Forfait pour deux séances hebdomadaires (sur 10 mois)	Etudes surveillées- Forfait pour trois séances hebdomadaires (sur 10 mois)	Etudes surveillées- Forfait pour quatre séances hebdomadaires (sur 10 mois)
Tarif 1 (inférieur à 234 €)	0.64 €	1.28 €	1.92 €	2.56 €
Tarif 2 (inférieur à 384 €)	1.32 €	2.64 €	3.96 €	5.28 €
Tarif 3 (inférieur à 548 €)	2.95 €	5.90 €	8.85 €	11.80 €
Tarif 4 (inférieur à 959 €)	4.36 €	8.72 €	13.08 €	17.44 €
Tarif 5 (inférieur à 1370 €)	5.70 €	11.40 €	17.10 €	22.80 €
Tarif 6 (inférieur à 1900 €)	6.43 €	12.86 €	19.29 €	25.72 €
Tarif 7 (inférieur à 2500 €)	7.11 €	14.22 €	21.33 €	28.44 €
Tarif 8 (inférieur à 3333 €)	7.54 €	15.08 €	22.62 €	30.16 €
Tarif 9 (inférieur à 5000 €)	7.93 €	15.86 €	23.79 €	31.72 €
Tarif 10 (supérieur ou égal à 5000 €)	8.32 €	16.64 €	24.96 €	33.28 €

## Tarifs Paris - Cantine (par repas)

Tranches tarifaires et quotient familial	tarif par présence au repas
Tarif 1 (inférieur à 234 €)	0,13€
Tarif 2 (inférieur à 384 €)	0,85€
Tarif 3 (inférieur à 548 €)	1,62€
Tarif 4 (inférieur à 959 €)	2,28€
Tarif 5 (inférieur à 1 370 €)	3,62€
Tarif 6 (inférieur à 1 900 €)	4,61€
Tarif 7 (inférieur à 2 500 €)	4,89€
Tarif 8 (inférieur à 3 333 €)	5,10€
<b>Tarif 9 (inférieur à 5000€)</b>	6,00€
<b>Tarif 10 (supérieur à 5000 €)</b>	7,00€